

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Théorie 2
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	22TH (D.CV.334.22TH.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	L'image photographique : savoir mener une réflexion théorique sur la photographie, sur les pièges de l' "effet de réel" et de la vraisemblance, particulièrement dans le champ de l'information.
Contenu et formes d'enseignement	L'image photographique : 1) étude de la spécificité de l'image photographique comme "signé", de "l'invention" jusqu'au numérique. Lectures des textes de R. Barthes, M. Joly, P. Bourdieu, R. Krauss ou R. Debray. 2) exploration du rôle de la photographie dans la presse et de sa pertinence. 3) réflexion autour de quelques questions fondamentales que la pratique de la photographie soulève aujourd'hui : art ou/et info, témoignage et/ou voyeurisme, réel et/ou vérité, fiction et/ou effet de réel.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : L'image photographique : l'évaluation porte sur la constitution d'un dossier personnel écrit, éventuellement en lien avec l'atelier, et de sa présentation orale. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-s concerné-e-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible.
Enseignants	Poiatti Myriam, NN/Lysianne Lécho Hirt
Nom du responsable du module	Jérôme Baratelli
Descriptif validé le	30.06.2017
Par	Jérôme Baratelli, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 6 mai 2011.